

POURQUOI CETTE GRÈVE ?

Le projet de loi-cadre du ministre Vandembroucke concerne tous les médecins, tant les généralistes que les autres spécialistes. Le ministre sape les fondements d'un système de soins de santé de qualité et accessible.

Nous ne voulons pas que cela se produise.

C'est pourquoi l'ABSVM appelle tous les médecins à envoyer ensemble un signal fort :

Non à une loi qui détruit nos soins de santé !
Non à une médecine d'État !

Que signifie concrètement ce projet de loi-cadre, tel qu'il nous a été présenté, pour les médecins ?

- Le gouvernement s'immisce dans notre modèle de concertation
- Le système de conventionnement est remis en cause
- La pratique ambulatoire et les hôpitaux sont mis en péril

Vous trouverez, ci-dessous, plus d'informations détaillées.

Ce combat est bien plus qu'un combat pour le conventionnement ou des primes. C'est un combat qui concerne notre engagement envers les patients, la préservation de la liberté médicale et le droit de chaque médecin de mettre son expertise et son jugement professionnel au service du patient et non du système.

Les propositions actuelles rendront les soins de santé de moins en moins accessibles exerçant une pression accrue sur la capacité des soins de santé, allongeant encore les délais d'attente.

Une atteinte à la liberté du médecin

Le ministre Vandembroucke s'en prend à l'autonomie des médecins à trois niveaux :

1. **A un niveau central** : au sein du Conseil général et du Comité de l'assurance, où sont prises les décisions touchant tous les acteurs des soins. L'avant-projet de loi-cadre stipule que le droit d'initiative (= lettre de mission), le contrôle budgétaire et la répartition sont tous déterminés par le ministre. (= Tronc commun).
2. **A un niveau sectoriel** : là où tous les acteurs des soins négocient un accord tarifaire. Le processus est tellement encadré et compliqué que le ministre impose de facto le contenu de l'accord. En l'absence d'accord, il fixe lui-même les tarifs. Celui qui ose dire non à ses conditions en subira les conséquences.
3. **A un niveau individuel** : un régime de contrôle strict dans lequel le ministre fixe les normes et directives, avec des sanctions sévères pour ceux qui s'en écartent. La pratique ambulatoire, tant pour les généralistes que pour les spécialistes, devient invivable.

Il est frappant de constater que l'avant-projet de loi-cadre n'aborde à aucun moment les véritables problèmes du système de santé : les listes d'attente et les soins inutiles ne diminueront pas non plus (bien au contraire), le nombre de patients bénéficiant d'une intervention majorée et le nombre de personnes atteintes de maladies chroniques ne baisseront pas.

Le ministre s'en préoccupe-t-il ? Non, la seule motivation qui semble le guider est une obsession idéologique visant à placer le médecin au même niveau que l'infirmier, le logopède, le psychologue, le pharmacien, etc. Tout le monde doit être sur un pied d'égalité, dans la ligne dictée par le ministère. Dans ce modèle, **le médecin perd son rôle central**.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour le patient ? Très concrètement : des délais d'attente plus longs, moins de liberté de choix, une dégradation de la qualité des soins ambulatoires et un accroissement des "déserts médicaux" dans certaines régions.

Et si, en plus, le ministre donne aux pharmaciens la liberté de réaliser divers tests en officine (dosage de la glycémie, dermatoscopie, spirométrie, etc.) ainsi que d'administrer les vaccinations, le patient risque de se retrouver totalement désorienté, ne sachant plus qui dirige réellement sa prise en charge et son suivi médical.

3

Pour des informations plus spécifiques sur nos remarques concernant l'avant-projet de loi-cadre, nous vous invitons à consulter notre site web et notre communiqué de presse du 20 juin dernier où vous trouverez un lien vers nos remarques plus détaillées sur cet avant-projet de loi.

<https://www.absym-bvas.be/fr/actualite/lavant-projet-de-loi-cadre-sous-le-feu-des-critiques-les-medecins-remettent-des-contre-propositions-au-cabinet-vandenbroucke>

En résumé : c'est bien plus qu'une question d'intérêts pour les médecins.

Cet avant-projet de loi-cadre représente une véritable menace non seulement pour l'exercice médical et le modèle actuel de concertation, mais aussi pour la qualité des soins offerts à vos patients. Moins d'autonomie, moins de place pour l'innovation et la prise en charge personnalisée, davantage de rigidité et d'uniformisation : tels sont les risques de cette réforme.

La profession médicale libérale est en danger. La médecine d'État pointe à l'horizon.

Rejoignez-nous et participez à la grève nationale des médecins le lundi 7 juillet.

Soutenez votre profession et vos patients.

Vous n'êtes pas seul : les dentistes et les kinésithérapeutes manifesteront également leur soutien.

Non à une loi qui détruit nos soins de santé !

Non à une médecine d'état !